

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PRATIQUE ET TECHNIQUE DES ORTHESES			
Code	PAEG3B78ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	22 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Hervé BALANT (herve.balant@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Ce cours vise à approfondir la connaissance de l'étudiant envers son environnement tant juridique, éthique et déontologique que, plus particulièrement, celui propre à la profession d'ergothérapeute. Une orthèse est un appareillage qui compense une fonction absente ou déficitaire, assiste une structure articulaire ou musculaire, stabilise un segment corporel pendant une phase de réadaptation ou de repos.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant seul ou en groupe, face à une situation-problème disciplinaire (pathologie du système locomoteur, analyse du mouvement, étude de la marche pathologique, ergothérapie fonctionnelle) sera capable de :

- Juger de la pertinence de ses choix d'actions et stratégies d'intervention orthétique;
- Résoudre des situations "problèmes";
- Respecter la législation et les réglementations;
- Sélectionner le matériel et les moyens adaptés à la prescription;
- Sélectionner, analyser, critiquer et synthétiser les documents et organiser sa propre documentation.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG3B78ERGA Pratique et technique des orthèses 22 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG3B78ERGA Pratique et technique des orthèses 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Evaluation continue: sous forme d'une évaluation des orthèses réalisées lors du cours

Réalisation d'un travail de synthèse sur la pratique "orthèses"

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be
--	---------------------------	-------	--

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pratique et technique des orthèses			
Code	16_PAEG3B78ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	22 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Hervé BALANT (herve.balant@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours vise à approfondir la connaissance de l'étudiant envers son environnement tant juridique, éthique et déontologique que, plus particulièrement, celui propre à la profession d'ergothérapeute. Une orthèse est un appareillage qui compense une fonction absente ou déficiente, assiste une structure articulaire ou musculaire, stabilise un segment corporel pendant une phase de réadaptation ou de repos.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant seul ou en groupe, face à une situation-problème disciplinaire (pathologie du système locomoteur, analyse du mouvement, étude de la marche pathologique, ergothérapie fonctionnelle) sera capable de :

- Juger de la pertinence de ses choix d'actions et stratégies d'intervention orthétique;
- Résoudre des situations "problèmes";
- Respecter la législation et les réglementations;
- Sélectionner le matériel et les moyens adaptés à la prescription;
- Sélectionner, analyser, critiquer et synthétiser les documents et organiser sa propre documentation (C1.3-1.6).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. La philosophie orthétique
2. La mécanique orthétique
 - A) L'immobilisation - b) La mobilisation - c) La limitation de mobilité - d) Les appuis
3. Indications générales des orthèses
 - a) Lésions osseuses - b) Lésions articulaires - c) Lésions ligamentaires - d) Lésions tendineuses - e) Lésions musculaires -
 - f) Lésions nerveuses - g) Lésions cutanées
4. Particularités fonctionnelles
 - a) L'épaule - b) Le coude - c) La pro-supination - d) Le poignet e) La main - f) Les doigts
5. Architecture de la main
 - a) Les axes de la main - b) Les plis de la main - c) Arches de la main - d) Les positions de la main
6. Les matériaux thermoplastiques
 - a) Les thermo-formables basse température- b) Le matériel
8. Résistance des matériaux
9. Les systèmes moteurs : approche théorique.
10. Conceptualisation des orthèses
 - a) L'empreinte - b) Le patron - c) Le moulage - d) La finition - e) Le suivi
11. Applications: réalisation d'orthèses par la technique du patron et sans patron suivant les besoins.
12. Exemple d'adaptation de matériel (AV) par l'utilisation de plastic thermo-formable DEMARCHE D'APPRENTISSAGE

Démarches d'apprentissage

Moyens multimédias avec notes en Word ou PowerPoint 6 h de cours théoriques et 16 h de travaux pratiques
Démonstration
Etude de cas (exercice d'intégration)
Exercices (travaux pratiques, laboratoires, travaux dirigés, simulation.....) Exposé magistral

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants sont invités à poser des questions durant chaque cours ainsi qu'au début du cours suivant. Une séance de questions-réponses a lieu, à la demande des étudiants, lors de la dernière séance de cours.

Ouvrages de référence

J-P. BEAUTHIER - P. LEFÈVRE: Traité d'anatomie (de la théorie à la pratique), Membre supérieur ceinture scapulaire, de Boeck, vol II
I.A. KAPANDJI: Physiologie articulaire, Tome I, membre supérieur, Maloine
PAUL VAN LEDE : une approche rationnelle

Supports

Une copie des diapositives PowerPoint sera disponible sur le réseau Helha en fin de semestre.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation continue
Travail de synthèse sur la pratique "orthèses"

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	40		
Période d'évaluation			Tvs	60	Tvs	100

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Les notes obtenues en Evaluation continue en Q1 et Q2 sont automatiquement reconduites en Q3 et ne sont pas remédiables.

L'évaluation du Q1 se déroule hors session.

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la

